

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17332**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien sportif de rugby à XV

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF) sport - Fédération française de rugby	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3328 - Sport

#### Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien sportif de rugby à XV encadre en autonomie des séances d'entraînement en rugby à XV des catégories de moins de 5 ans et jusqu'en fédérale 2.

Il exerce les principales activités suivantes :

- 1 - La conception d'un projet d'entraînement en rugby à XV (pour des catégories pouvant aller des moins de 15 ans jusqu'en Fédérale 2)
- 2 - La conduite de séances d'entraînements des sportifs
- 3 - La gestion des ressources humaines et logistiques à l'entraînement et lors des échéances compétitives
- 4 - La protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Les capacités attestées :

- Faire le diagnostic de l'équipe de rugby et des athlètes
- Définir la stratégie d'entraînement en relation avec le contexte (plan de formation du joueur, conception de jeu, niveaux de pratique/compétition, calendrier des compétitions...)
- Planifier le programme d'entraînement
- Concevoir une séance d'entraînement en rugby en adéquation avec les ressources mobilisables des joueurs (pouvant aller des moins de 15 ans jusqu'en Fédérale 2) et des objectifs fixés
- Mener la séance et procéder aux adaptations nécessaires en fonction des joueurs encadrés et du niveau de jeu
- Optimiser les différents facteurs de la performance aux postes (pilier, talonneur, demi de mêlée, ...) et rôles (techniques, tactiques, physiques...)
- Vérifier la sécurité des pratiquants et des tiers
- Évaluer et réguler la séance d'entraînement
- Manager les joueurs et l'équipe en phase préparatoire des échéances compétitives
- Gérer en compétition le temps qui précède le match
- Manager les joueurs et l'équipe pendant le temps du match et de la mi-temps
- Gérer l'après match
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Structures privées relevant principalement du secteur associatif mais également du secteur marchand.

Le « Technicien sportif de Rugby à XV » encadre, entraîne à titre occasionnel et parfois de manière saisonnière sur des besoins estimé à 360 heures par an

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

#### Réglementation d'activités :

- Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L 212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.
- Convention Collective Nationale du Sport (avenant n°1)

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification se compose de 4 blocs de compétences :

Bloc de compétences 1 (BC1) : Conception d'un projet d'entraînement en rugby à XV

- Observation au poste
- Épreuve écrite : rapport d'activité
- Entretien

Bloc de compétences 2 (BC2) : Conduite des séances d'entraînement des sportifs

- Mise en situation pédagogique
- Entretien

Bloc de compétences 3 (BC3) : Gestion des ressources humaines et logistiques à l'entraînement et lors des échéances compétitives

- Observation au poste de travail
- Épreuve écrite : rapport d'activité

- Entretien
- Bloc de compétences 4 (BC4) : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident
- Attestation aux premiers secours (PSC1 ou AFPS)
- Observation au poste de travail
- Entretien

Validation des acquis de l'expérience :

Le candidat doit compléter le dossier disponible auprès de la FFR, accompagné des preuves de l'activité.

Préalablement à l'instruction des dossiers par le jury, la FFR vérifie la recevabilité de la demande. Les demandes sont instruites par le même jury qui préside à l'obtention du CQP par la voie des épreuves certificatives et selon les niveaux d'exigences préalables.

Pour la VAE, la procédure s'effectue en deux étapes :

- Une première partie recevabilité » qui doit permettre à la FFR de vérifier les exigences mentionnées aux articles 5 et 6 du présent règlement. Le candidat précise les motivations de sa demande de validation et retrace ses parcours professionnel et sportif.

- A l'issue de cette première partie, le candidat est informé de la possibilité ou non de déposer la 2ème partie du dossier portant sur la description des activités liées au CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV ». L'évaluation du dossier de demande de validation complété par le candidat est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues, elle peut être complétée par une mise en situation.

En cas de validation partielle (VAE), le jury doit indiquer par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la décision du jury.

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- la possibilité de suivre une formation.
- la possibilité de représenter un dossier de VAE complété au regard de l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec le contenu de la certification par la voie de l'expérience.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant, Un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant, Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, Un représentant de la Fédération Française de Rugby dans sa représentation régionale ou son suppléant
En contrat de professionnalisation	X		Un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant, Un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant, Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, Un représentant de la Fédération Française de Rugby dans sa représentation régionale ou son suppléant
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		la composition du jury respecte l'article R335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, code NSF 335t, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Technicien sportif de rugby à XV » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé " Certificat de qualification professionnelle Technicien sportif de rugby à XV" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2023.

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF) sport - Fédération française de rugby : Île-de-France - Essonne ( 91)  
[MARCOUSSIS]

Fédération Française de Rugby

3 - 5 rue Jean de Montaigu

91460 MARCOUSSIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

La liste des organismes de formation est disponible auprès de la FFR

**Historique de la certification :**